

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

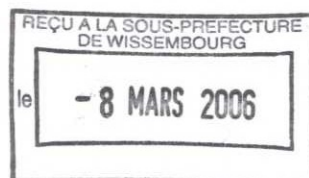
Séance du 20 FEVRIER 2006
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38
Tous les délégués, sauf
Mme HITTLER, M. FROEHLICH, M. TREIBER, qui étaient représentés respectivement
par M. VOGEL, M. FEIG, M. TRAUTMANN.
MM. KELLER, MEYER-KUHN, GOETZ, LOBSTEIN, BABILON, RICHERT, Mme
KIEFER, (excusés) ; MM. WEISHAAR, STEINER, HERRLE.

DEL. N° 001/2006conseil

**OBJET : PARC ECONOMIQUE DE LA SAUER : AMENAGEMENT DE LA RUE DES JONCS ;
VALIDATION DES COUTS D'OBJECTIFS ET CHOIX DES ENTREPRISES.**

- *VU les compétences de la communauté de communes, et notamment les compétences dans le domaine de l'économie,*
- *VU la délibération n° 054/2003 du conseil communautaire du 26 mai 2003 portant création du parc économique de la Sauer,*
- *CONSIDERANT les travaux d'aménagement réalisés et la vente progressive des terrains,*
- *VU la délibération n° 047/2005 du conseil communautaire du 21 mars 2005 :*
 - . décidant la réalisation des voiries secondaires est et ouest,*
 - . autorisant le président à entreprendre les démarches en vue de cet aménagement, et notamment le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre,*
- *VU la délibération n° 098/2005 du conseil communautaire du 28 novembre 2005*
 - a) portant attribution des marchés de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la voirie secondaire est et ouest du parc économique de la Sauer à Eschbach à :*
 - . Est Infra Ingénierie pour le lot 1 : voirie, réseau eaux pluviales, réseau eaux usées, paysager*
 - . Electricité de Strasbourg pour le lot 2 : génie civil et câblage réseaux secs (éclairage public, réseau téléphone et télédistribution),*
 - b) autorisant le président à engager les démarches et à signer les marchés ci-dessus énumérés ainsi que tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération,*
 - c) autorisant le président à organiser les consultations pour les marchés de travaux qui s'en suivent et relatifs audit aménagement,*
- *CONSIDERANT les coûts d'objectifs proposés,*
- *CONSIDERANT les offres reçues pour le lot 1 -réalisation de la rue des Joncs- phase travaux (voirie, réseaux eaux pluviales, eaux usées et aménagements paysagers) : GCM SA, VTP, Rott, Herrmann TP, Colas Est SA, Sotravest SAS, Eurovia,*
- *CONSIDERANT les offres reçues pour le lot 2 -réalisation de la rue des Joncs- phase travaux (génie civil et câblage réseaux secs) : Trabet, SOBECA, Forchum, Lignest, Bildscheer, SOGECA, Nold, France Réseaux, Pautler,*
- *VU l'avis de la commission d'appel d'offres du 20 février 2006, pour l'attribution des marchés, préalablement à la présente réunion du conseil communautaire,*

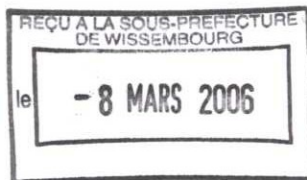


- ENTENDU l'exposé de M. Sibler, vice-président chargé du dossier,
- ENTENDU l'exposé et la proposition du président, en sa qualité de personne responsable des marchés, quant aux meilleures offres proposées,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'attribuer les marchés de travaux concernant l'aménagement de la voirie secondaire est (rue des joncs) du parc économique de la Sauer à Eschbach comme suit :
- **Lot 1** : voirie, réseau eaux pluviales, réseau eaux usées et aménagements paysagers à EUROVIA
pour un montant de 67 440,00 € HT, soit 80 658,24 € TTC
- **Lot 2** : génie civil et câblage réseaux secs à SOGECA
pour un montant de 27 083,95 € HT, soit 32 392,40 € TTC
- d'autoriser le président à engager les démarches et à signer les marchés ci-dessus énumérés ainsi que tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 3 mars 2006
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' followed by a series of loops and a final vertical stroke.